

## POUR PRÉSERVER L'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

### **Mémoire sur le Projet de loi 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement**

Par Pierre Bouchard,

- Professeure émérite, Université Laval; professeure associée (retraîtée depuis 2006) et professeure titulaire au département des Fondements et pratiques en éducation, Faculté des sciences de l'éducation (1982 à 2005).
- Vice-doyenne à la recherche à la FSÉ à l'Université Laval (2000-2001).
- Titulaire de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes à l'Université Laval (2001-2005).
- Professeure substitut, département de Science politique de l'UL (1981-1982).
- Enseignante au préscolaire dans le milieu franco-ontarien (1969-1973).

Le Projet de loi no 60<sup>1</sup> propose d'inscrire dans une charte les valeurs de laïcité et neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les hommes et les femmes. Pour ma part, je m'attarderai prioritairement au principe d'égalité.

Le voile est le premier signe visible de l'introduction de l'idéologie politique islamiste dans la société, son porte-étendard privilégié. À ce titre, il constitue un objet d'étude particulièrement révélateur de la menace à l'égalité. Banalisé pour susciter la sympathie, le voile annonce pourtant l'intégrisme religieux. Au Québec, c'est la forme la plus militante et celle dont la montée dans le monde entier est la plus forte également. Une fois le voile accepté, il est facile d'imposer toutes les autres formes de discrimination contre les femmes et les filles. Les opposants et opposantes au projet de charte des valeurs ont fait de l'acceptation de ce symbole leur instrument de lutte en prétendant que le gouvernement visait directement les femmes voilées, et quasi seulement elles. D'avoir ainsi fait dévier le débat constitue une étape réussie dans le déploiement de la stratégie anti-charte.

Le port du voile islamique, en tant que symbole de différenciation sexuelle - entre

autres - remet en question la valeur de l'égalité dans les lieux d'éducation. J'utilise le terme différenciation, plutôt que différence, pour évoquer les processus agissants de ségrégation des sexes. La ségrégation, peu importe sa forme, se construit toujours sur des différences, mythiques ou réelles, qu'elle essentialise et naturalise pour les présenter *comme immuables*.

Je propose donc, dans un premier temps, de vérifier le respect du principe d'égalité du point de vue de la mixité, de la socialisation et de l'éducation. Ensuite, je présenterai un sommaire des craintes exprimées par les femmes sur cette question en fonction d'analyses sur l'islamisme politique. Je terminerai par une réflexion sur le traitement médiatique du débat sur la charte, toujours avec la même approche.

### **1. Mixité, socialisation et éducation**

L'éducation n'est devenue mixte que récemment et l'accès des filles à l'école constitue toujours un enjeu dans plusieurs pays.<sup>2</sup> Au Québec, quand les filles recevaient une certaine forme d'instruction, l'organisation de l'enseignement suivait le principe de la séparation des sexes au nom de la morale. Ici, comme dans d'autres pays où le catholicisme a été dominant, c'est au nom de la morale sexuelle et par crainte de manifestations de la sexualité que s'est imposée la ségrégation des sexes.<sup>3</sup> La mixité était associée à la promiscuité et donc à une vision honteuse de la sexualité. On a confié aux religieuses catholiques la tâche de mieux former les filles « à la pratique des vertus spéciales de leur sexe »<sup>4</sup>.

Cette conception de la sexualité est empruntée à une vision étreinte des rôles sexuels, c'est-à-dire de filles tentatrices et de garçons menés par leurs pulsions sexuelles. Ces arguments sont encore invoqués là où domine l'intégrisme religieux. De nos jours, l'école est conçue comme un lieu de socialisation où la vie en groupe favorise l'intégration sociale.<sup>5</sup> Des inégalités se manifestent cependant dans l'expérience relationnelle et interactionnelle des filles et des garçons dans le milieu scolaire. Cette expérience n'est pas que scolaire, elle est autant sociale.<sup>6</sup> Ainsi, les interactions en classe ou les interventions en vue de l'orientation et de l'insertion professionnelle sont porteuses de différenciations basées sur le sexe. L'atteinte de l'égalité nécessite de constantes interventions, une formation des personnels et des politiques d'éducation pour la maintenir. La vigilance est de mise.

### ***Stéréotypes, différenciation et ségrégation***

Au cours des années 80, le ministère de l'Éducation, les syndicats de l'enseignement et le monde universitaire ont travaillé à l'unisson pour éliminer les stéréotypes sexuels et sexistes des programmes et du matériel pédagogique, et cela de la maternelle à l'université. « Un stéréotype est une opinion toute faite (un préjugé) que l'on fait sienne sans l'analyser. Le stéréotype déforme la réalité en la réduisant à quelques-uns de ses aspects et transforme cette réduction en un concept général. Il est discriminatoire parce que son caractère général lui donne les propriétés d'un modèle déclencheur de comportements et d'attitudes. De plus, les stéréotypes sexuels ne nous disent pas seulement comment il faut être, ils nous indiquent aussi comment il faut agir. »<sup>7</sup>

Non mixité et stéréotypes sont intimement liés, par exemple dans le recours à des curriculums différenciés selon le sexe. Soit-disant adaptés, ils sont construits conformément à des visions stéréotypées de ce que sont les garçons et les filles. Or, mes recherches<sup>8</sup> l'ont démontré, il s'agit là d'attitudes associées à des rendements scolaires diminués et qui accompagnent le décrochage scolaire. La même logique de différenciation utilisée pour séparer garçons et filles conduit à faire de même avec le personnel enseignant.

À la demande du MÉQ, nous avons élaboré des cours de sensibilisation et d'intervention contre le sexisme dans nos facultés. Ces différents chantiers en ont entraîné d'autres, telles l'étude des filières d'orientation sexuées, la hiérarchisation des savoirs et des disciplines selon qu'elles étaient fréquentées par l'un ou l'autre sexe et ainsi de suite. L'importance des connaissances développées sur les différenciations de genre pour documenter des politiques publiques d'égalité, a été reconnue par des programmes gouvernementaux de recherche au Québec et au Canada.

L'école est une institution fondamentale de la société, de par sa fonction d'instruction et d'éducation mais aussi par ses valeurs démocratiques qui font d'elle un symbole politique des sociétés démocratiques<sup>9</sup>. L'idée que l'école est un lieu d'éducation et non pas seulement un lieu d'instruction fait largement consensus.

### ***Socialisation, éducation et charte des valeurs***

Comment ne pas réagir devant des pratiques confessionnelles qui ne sont bien souvent que la résurgence de la ségrégation sexuelle que nous avons

combattue au cours des derniers 50 ans : ne pas serrer la main d'un homme, mettre un voile en présence des hommes et l'enlever quand ils partent, prier dans des salles séparées, séparer les enfants à la piscine, exiger la ségrégation des sexes lors d'une conférence publique<sup>10</sup>, etc?

Dans le cadre du débat sur la charte des valeurs, Rosette Côté s'interroge sur l'influence du personnel enseignant : « S'agissant du droit à l'éducation, l'école est un lieu d'apprentissages qui exigent l'exemplarité. Les enseignantes servent de modèles. Or, une personne n'est pas désincarnée [...] Elle fait passer dans ses enseignements ses croyances, sa vérité sur le bien et le mal et sa façon d'agir en société. Elle a une influence certaine sur l'édification de la conscience des jeunes. Elle peut nuire ou aider ; elle peut détruire ou construire. »<sup>11</sup>

Deux événements récents ont suscité des interrogations sur la socialisation et l'éducation dispensée dans des garderies où les éducatrices portaient le voile islamique : le cas de Verdun au Québec<sup>12</sup>, et le cas de la Garderie Baby-Loup, dans une banlieue de Paris.<sup>13</sup> Identifions le type de questions qu'ils soulèvent, en lien avec les balises présentées plus haut.

Les réflexions de la psychanalyste et pédopsychiatre Caroline Eliacheff sont claires : « L'exigence de neutralité [...] est associée à l'égalité entre garçons et filles, à la lutte contre les stéréotypes dans les activités qui leur sont proposées. La neutralité implique des repas communs et non une séparation entre les enfants musulmans et les autres comme certains parents le demandent. Elle implique des activités mixtes: jouer ensemble à la dînette, jouer ensemble dehors, aller ensemble à la piscine... Ce sont des conséquences très concrètes sur leur quotidien. [...] Quand les enfants voient une éducatrice voilée, ils perçoivent qu'il y a une différence entre les hommes et les femmes, que les femmes doivent se comporter différemment en présence des hommes. »<sup>14</sup>

La sexologue Jocelyne Robert abonde dans le même sens : « [...] côtoyer quotidiennement des femmes voilées a une incidence sur la représentation que se fait l'enfant de l'être féminin, du corps féminin. Même s'il s'agit du hijab, le fait que le visage ne soit vu que de face, tête recouverte, sans oreilles, sans cheveux et sans cou transmet forcément une image morcelée de la représentation humaine féminine. »<sup>15</sup>

Ce qui vaut pour les garderies vaut aux autres ordres d'enseignement. Le voile

islamique place les enseignantes et éducatrices qui le portent au centre de contradictions avec certaines valeurs québécoises. Le système scolaire québécois est orienté vers la lutte aux stéréotypes. Dès lors, la question de l'éducation transmise - et reçue - dans les garderies et les classes où les enseignantes porteraient le voile islamique se pose. Selon la députée libérale Fatima Houda-Pepin, le foulard a été instrumentalisé par les intégristes « pour en faire un symbole religieux. »<sup>16</sup> Ce symbole religieux, donc, est un porte-étendard de l'idéologie politique de l'islam nous dit Daniel Baril.<sup>17</sup>

Wassyla Tamzali, ex-directrice du programme de l'UNESCO pour les droits des femmes, soutient que « la religion ne prescrit rien [au sujet du voile]. C'est un outil politique pour dominer les femmes. [...] Le voile n'est pas musulman, il est patriarcal. »<sup>18</sup> Dans une autre entrevue, elle précise : « Quand une femme dit que sa religion l'oblige à se couvrir, de quoi parle-t-on ? Le port du voile n'est pas un choix, mais un consentement à vivre une ségrégation sexuelle. »<sup>19</sup> Pour le professeur Yves Charles Zarka (Sorbonne) titulaire d'une chaire de philosophie politique, « Le voile est le symbole de l'instauration d'une société de quasi-apartheid qui oppose hommes et femmes comme citoyens de classes différentes et qui accorde aux hommes la possession et la maîtrise du corps, de la liberté et même de la vie des femmes. »<sup>20</sup> Ce n'est pas là ma conception de l'égalité.

### *Et la question de l'homophobie...*

L'éducation passe aussi par la lutte à l'homophobie. François Doyon, professeur de philosophie, explique la problématique de l'homosexualité et des fondamentalismes religieux : « L'Église catholique condamne les relations homosexuelles et le mariage gai. L'Ancien Testament considère l'homosexualité comme une abomination. Le Coran juge l'homosexualité comme une grave déviance à la Loi divine. La charia condamne l'homosexualité et prescrit la peine de mort en guise de châtiment. Comment allons-nous réagir lorsqu'au nom de croyances religieuses ou culturelles, certains citoyens réclameront que l'on tolère leur homophobie? »<sup>21</sup>

Louise Mailloux, également professeure de philosophie décrit ainsi la perception de l'homosexualité dans l'islam : « Cet acte vicieux est une perversion de la nature, une plongée dans le cloaque de la saleté, une dépravation de la virilité et un crime contre les droits de la féminité. » Dans l'Umdat al-Salik, dit-elle, c'est la lapidation qui est recommandé pour les homosexuels. Rien de moins. »<sup>22</sup> À n'en pas douter, voilà une

contradiction marquée avec les valeurs de l'école québécoise et une invitation urgente à la neutralité religieuse.

J'ai montré dans des recherches antérieures comment la construction de l'identité de genre s'articulait étroitement au rejet de l'homosexualité chez certains élèves de l'école secondaire, en lien négatif avec la réussite éducative et scolaire à l'école.<sup>23</sup>

## **2. Danger de recul exprimé par des femmes**

Plusieurs femmes sont conscientes des remises en question du principe d'égalité. Je suis sensible aux appréhensions de la professeure de Droit, Ann Robinson, quand elle écrit : « Le regain pour la spiritualité religieuse fait peur [et] le discours des intégristes, des fondamentalistes de toute religion inquiète.<sup>24</sup>

Voici d'ailleurs ce que Janette Bertrand dit dans sa lettre adressée « Aux femmes du Québec » : « Toute ma vie, je me suis battue pour l'égalité entre les hommes et les femmes et j'ai toujours pensé que si nous voulions garder cette égalité il fallait être vigilantes. En ce moment le principe de l'égalité entre les sexes me semble compromis au nom de la liberté de religion. J'aimerais vous rappeler que les hommes ont de tout temps et encore de nos jours utilisé la religion dans le but de dominer les femmes, de les mettre à leur place, c'est-à-dire en dessous d'eux. Devant la perspective d'un retour en arrière, je sens le besoin de prendre la parole. »

Madame Bertrand n'est pas la seule à s'inquiéter des dangers de recul pour les femmes du Québec. Lise Payette, ministre d'État à la Condition féminine de 1979 à 1981, partage ses craintes. « L'égalité, dit-elle, n'est pas un cadeau que les femmes ont à quêter mais un droit. Il n'est pas totalement acquis; il reste fragile et il se trouve souvent remis en question. La vigilance de toutes les femmes est nécessaire. »<sup>25</sup>

L'éditorialiste au journal *Le Devoir*, Josée Boileau, met cet appel en contexte : « Notre époque vit un grand retour du conservatisme et ce sont les femmes qui en font trop souvent les frais. Au niveau politique, cela conduit à des aberrations, comme le refus du gouvernement Harper de financer, dans ses programmes destinés à l'étranger, des services d'avortement pour les femmes victimes de viol ou d'inceste. Le renouveau religieux qui a cours partout en Occident participe au même phénomène. [...] Or les religions sont de tout temps un vecteur de la domination des hommes sur les femmes, rappelle Madame Bertrand. Cela s'exprime par des interdits et des obligations,

notamment vestimentaires. Que des femmes, même des plus éloquentes, y consentent, que d'autres leur soient sympathiques, ne change rien à ce fait. Le recul s'inscrit aussi dans des symboles. »<sup>26</sup> Le rappel des politiques conservatrices du Canada à l'égard des femmes tend à inverser le point de vue selon lequel le Québec serait une société étroite, réactionnaire et peu accueillante.

La chroniqueuse de *La Presse*, Marie-Claude Lortie, soutient à son tour « qu'il est normal et juste que des femmes québécoises s'inquiètent d'un effritement de l'égalité si durement acquise, visible à travers plusieurs accommodements et incarné par des symboles religieux... »<sup>27</sup>

### ***Le statut et la place des femmes musulmanes québécoises***

Lortie poursuit sa réflexion en se préoccupant des femmes musulmanes au Québec : « [...] ce n'est pas vrai, non, qu'il existe un consensus, une sérénité générale, au sujet du foulard islamique. Ce fameux foulard que la Fédération des femmes du Québec croit qu'il ne faut pas interdire dans la fonction publique, car cela ne ferait que précariser encore plus la situation d'emploi d'immigrantes musulmanes vulnérables. Ce foulard que d'autres féministes voient comme un signe non pas tant religieux que politique destiné à marquer l'inégalité. Et dont l'interdiction outillerait les femmes musulmanes qui n'attendent que ça pour dire à leur mari et à leur communauté qu'elles veulent l'enlever. [...] Tant qu'il y aura des femmes musulmanes pour nous exhorter à les aider à se défendre contre les intégristes, contre ceux qui les empêchent de s'habiller ou se déshabiller comme elles l'entendent, nous avons une responsabilité collective de nous poser, nous aussi, certaines questions. L'égalité entre les hommes et les femmes doit avoir la primauté sur la liberté religieuse. »<sup>28</sup> Cette dernière assertion devrait en effet rallier tous les députés et toutes les députées de l'Assemblée nationale.

Il ne faudrait pas tomber dans le piège du « Separate but equal ». On reconnaîtra ici la formule employée dans les années 50 par certains Blancs étatsuniens qui voulaient refuser aux Noirs l'accès à « leurs » écoles. Leur position déclarée était celle de l'égalité de principe, mais de ségrégation et d'inégalités de ressources dans les faits. Ne serions-nous pas dans une situation semblable, où nous accepterions une ségrégation basée sur le sexe au nom de la liberté de religion?

Lortie a interviewé l'enseignante et technicienne en éducation spécialisée, Leila

Lesbet. Selon cette dernière, les femmes voilées que l'on voit sur les tribunes publiques « ne représentent pas la majorité des femmes voilées qui habitent le Québec. La majorité silencieuse, dit-elle, a une toute autre histoire. Ce sont des femmes que l'on entend peu, qui veulent passer inaperçues, qui sont venues ici chercher un monde meilleur, qui l'ont trouvé et, donc, qui ne repartiront pas, même si le voile était interdit dans la fonction publique. Ces femmes [...] ne vont pas brandir des pancartes pour réclamer leur égalité. Elles subissent leur sort en silence. Mais cela ne veut pas dire qu'elles ne veulent pas que les choses changent [...]. Et ce sont ces femmes, croit-elle, que la société doit choisir d'appuyer, non pas en leur disant quel choix religieux éviter, mais en envoyant des messages clairs sur la neutralité de l'État, sur la légitimité du refus du port de signes religieux, en évitant de valider les symboles inégalitaires, de leur donner un statut intouchable. »<sup>29</sup>

Françoise Breault, enseignante à la retraite, s'interroge : « Comment comprendre que des femmes d'ici revendiquent de porter le voile alors qu'ailleurs des femmes se font fouetter, violer, « vitrioliser » parce qu'elles refusent de le porter ? [...] Où est passée la solidarité ? [...] Qui connaît un pays où le voile est une obligation et où les femmes ont les mêmes droits que les hommes ? »<sup>30</sup>

### ***Le libre choix vraiment ?***

Ces femmes en faveur de la charte, qui prennent la parole publiquement, expriment une sollicitude que de nombreuses autres femmes et hommes partagent. On les accuse pourtant du contraire,<sup>31</sup> comme si l'oppression patriarcale n'existait plus.

Quant au racisme allégué, Marieme Helie Lucas, sociologue et coordonnatrice de *Secularism Is A Women's Issue*,<sup>32</sup> demande : « Est-ce que la résistance au niqab/burqa/foulard et à n'importe laquelle forme de voilage est susceptible d'être accusée de racisme dans nos propres pays aussi? Est-ce que les femmes qui ont choisi de mourir plutôt que de se voiler en Algérie sont des racistes contre leur propre peuple et contre leur foi ? Car beaucoup d'entre elles étaient croyantes (ma traduction). »

Wassyla Tamzali répond à l'argument du « libre choix » dans une entrevue accordée au journal *Le Devoir* : « La tolérance religieuse des féministes occidentales face au voile cache une vision « ethniciste » de la réalité qui permet aux féministes de trouver acceptable pour des femmes d'autres pays ce qu'elles refuseraient pour elles-mêmes [...]



La laïcité « ouverte » donne actuellement lieu à un glissement idéologique sacrifiant les droits fondamentaux des femmes au nom de la tolérance religieuse. »<sup>33</sup>

Marieme Helie Lucas ajoute que « ceux qui sont en faveur du voile insistent souvent sur le droit individuel des femmes de choisir (le voile). Concocté par les théoriciens de l'islam radical (qui ont usurpé le mantra des supporters des droits à l'avortement), de tels slogans confondent les progressistes occidentaux qui, par crainte d'être traités de racistes, tombent dans le piège du relativisme culturel » (ma traduction).<sup>34</sup>

Dans une autre entrevue, Tamzali précise encore : « Même si ça résulte d'un choix personnel. On peut très bien s'aliéner soi-même! [...] Pendant ce temps, le port du foulard se répand dans le Maghreb et partout ailleurs. Aujourd'hui même, dans certaines banlieues de Paris, les filles ne peuvent plus sortir sans leur hijab. Leurs frères les surveillent. C'était inimaginable il y a 15 ans. »<sup>35</sup>

Le journaliste Christian Rioux réfère aussi à plusieurs études indiquant « que les jeunes musulmans de France (et d'Europe) vivent un véritable « revival » religieux alors même que leurs parents s'accommodaient d'une foi aussi discrète que celle des catholiques et des protestants. [...] Dans toutes les enquêtes d'opinion, ils revendiquent l'application de la charia, refusent la séparation de la religion et de l'État, condamnent le mariage exogame, l'homosexualité et réclament même l'autorisation de la polygamie. »<sup>36</sup> Et l'égalité entre les hommes et les femmes dans tout ça ?

### **3. Le traitement médiatique du principe de l'égalité**

J'ai greffé à mon analyse des lettres d'opinions, des articles et des commentaires publiés dans les médias. Les écrits en appui à la charte et au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes sont noyés dans une mer de textes traitant de racisme, d'islamophobie, de libre choix, de fausse crise, de discrimination à l'emploi, etc.

En surface, l'égalité entre les hommes et les femmes semble faire consensus, y incluant chez des opposants à la charte..., comme si ça allait de soi.<sup>37</sup> Les propos laissent croire que l'égalité entre les hommes et les femmes au Québec est une référence en soi, une mesure atteinte et définitive. Ne s'agirait-il là que d'un discours convenu ?

Le suivi attentif du débat et l'étude détaillée des journaux montrent en effet une profonde méconnaissance de l'histoire des femmes, de leurs luttes pour l'émancipation et des enjeux présents, au Québec comme ailleurs. L'ignorance, l'incompréhension, la

banalisation, l'aveuglement, le déni de réalités discriminatoires, la condescendance, les raccourcis (historiques ou autres), accompagnent diverses formes d'insultes ou d'intimidation. Peut-être pires encore, certaines prises de paroles taisent volontairement les enjeux d'inégalité entre les hommes et les femmes.

Le traitement du mouvement des Janette,<sup>38</sup> et de la personne de Janette Bertrand elle-même, comprend bon nombre de ces caractéristiques négatives. Pourtant Janette Bertrand a consacré sa vie à outiller les femmes vulnérables et peu instruites. Elle a fait œuvre de sensibilisation et d'éducation populaire en abordant des thématiques dont personne ne parlait ouvertement au Québec.

Pourquoi ne s'est-on pas arrêté à l'histoire, à l'analyse des idéologies ou aux témoignages des spécialistes ? Pourquoi ne pas s'être informé sur ces questions? Parce qu'il s'agit des femmes? Parce que parler des violences faites aux femmes dans ces régimes théocratiques est émotif ? Parce qu'il est rassurant d'avoir une charte québécoise des droits et une charte canadienne ? La bonne volonté ne suffit pas. La connaissance des enjeux de l'égalité entre les hommes et les femmes ne s'acquiert pas à la lecture de revues psycho-pop. Et l'oblitération de l'égalité soulève de nombreuses autres questions. Comment se fait-il que tant de personnes se disant ouvertes et progressistes ne se sentent pas concernées et confrontées par ceux et celles qui proclament haut et fort que les femmes sont différentes, qu'elles sont des tentatrices, qu'elles n'ont pas la même latitude dans le Québec mixte ? Au bout du compte, serait-ce le signe tangible d'une misogynie larvée à l'égard des femmes et de leur mouvement ?

Les commentateurs et commentatrices de l'actualité ont été nombreux à aboutir à la conclusion que la charte visait au premier chef les musulmanes québécoises. Mais dès que des enjeux posés par cette idéologie politique religieuse sont soulevés pour les femmes, des accusations de racisme et de xénophobie pleuvent. Karima Brikh a eu raison de rappeler « qu'il ne faut pas s'en prendre à ces femmes, puisqu'elles ne se réduisent absolument pas à leur voile. [...] Mais c'est justement pourquoi il nous reste encore le droit, peut-être même l'obligation morale, de ne pas normaliser tous les symboles présents qui sont synonymes d'une oppression à laquelle nous ne pouvons consentir. Avons-nous encore la possibilité de remettre en question publiquement le bien-fondé de telles pratiques au Québec sans risquer l'opprobre ? »<sup>39</sup> Les gouvernements sont

souvent critiqués parce qu'ils n'anticipent pas les changements en cours et ne réagissent que trop tard. Il semble possible de poser des balises dès maintenant.

### Conclusion

Pour la sociologue Claude Zaidman,<sup>40</sup> l'école publique est le « fondement et le miroir de la démocratie » parce qu'elle met en oeuvre le principe de l'égalité de tous et de toutes devant l'éducation. Dans ce mémoire, je me suis attardée au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes du point de vue de la mixité, de la socialisation et de l'éducation. Je vous ai ensuite fait partager les craintes exprimées par des femmes qui voient le résultat d'années de luttes remis en question. Enfin, j'ai montré que le traitement médiatique réservé au principe d'égalité gagnerait à être beaucoup mieux étoffé.

Le projet de charte doit s'inscrire dans le contexte de l'égalité entre les hommes et les femmes. Il doit aussi le prolonger et le compléter en proposant des politiques visant à se rapprocher davantage de l'égalité, tant dans les programmes de formation des maîtres que dans ceux destinés aux populations immigrantes de toutes cultures.

---

<sup>1</sup> CHARTE AFFIRMANT LES VALEURS DE LAÏCITÉ ET DE NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT AINSI QUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET ENCADRANT LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENT

<sup>2</sup> « Obstacles et réussite des filles à l'école ». 10-9-2004. <http://sisyphe.org/spip.php?article1288>

<sup>3</sup> François Jacquart-Francillon, « Le problème de la mixité au XIX<sup>e</sup> siècle » dans *Égalité entre les sexes. Mixité et démocratie*, (1992), Claudine Baudoux et Claude Zaidman (dir). Paris: L'Harmattan.

<sup>4</sup> Idem, p 25.

<sup>5</sup> Idem, p 25

<sup>6</sup> Pierrette Bouchard, Jean-Claude St-Amant et Jacques Tondreau « Pratiques de masculinité à l'école québécoise », *Revue canadienne d'éducation*, 25, 2, (2000). p 73-87. <http://www.csse-scee.ca/CJE/Articles/FullText/CJE25-2/CJE25-2-bouchard.pdf>

<sup>7</sup> Pierrette Bouchard, Jean-Claude St-Amant et Jacques Tondreau, « Socialisation sexuée, soumission et résistance chez les garçons et les filles de troisième secondaire au Québec », *Recherches féministes*, 9, 1 (1996). p 105-133. <http://www.erudit.org/revue/rf/1996/v9/n1/057870ar.html>

<sup>8</sup> Pierrette Bouchard et Jean-Claude St-Amant, « La mixité à l'école : quels enjeux? », *Options*, automne (2003). <http://cbcsq.qc.net/sites/1676/options/opt-22/p179.pdf>

<sup>9</sup> Claude Zaidman, *La mixité à l'école primaire*, L'Harmattan, (1996), 238 p.

<sup>10</sup> « Gender segregation: protests against university guidelines », Channel 4 News, 10-12-2013. <http://www.channel4.com/news/universities-uk-uuk-gender-segregation-demo-protest>

<sup>11</sup> Rosette Côté, « Égalité et laïcité : même engagement », 29-10-2013.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/391170/egalite-et-laicite-meme-engagement> (...)

<sup>12</sup> Héloïse Archambault, « Non au niqab dans les garderies », 21-11-2013.

<http://www.journaldemontreal.com/2013/11/21/non-au-niqab-dans-les-garderies>. Rédaction, « Québec : le niqab à la garderie suscite la polémique », 21-11-2013. [http://www.saphirnews.com/Quebec-le-niqab-a-la-garderie-suscite-la-polemique\\_a17973.html](http://www.saphirnews.com/Quebec-le-niqab-a-la-garderie-suscite-la-polemique_a17973.html)

<sup>13</sup> Christian Rioux, « Voile et pédagogie », 22-11-2013. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/393417/voile-et-pedagogie>. Richard Martineau, « Un effet sur les enfants », 16-11-2013.

<http://www.journaldemontreal.com/2013/11/16/un-effet-sur-les-enfants>

<sup>14</sup> Caroline Eliacheff en entrevue au magazine *Elle*. « Le conflit sur le voile touche aussi les enfants », 13-11-2013. <http://www.elle.fr/Societe/Interviews/Caroline-Eliacheff-Le-conflit-sur-le-voile-touche-aussi-les-enfants-2620696>.

<sup>15</sup> Jocelyne Robert, « Quelle histoire le voile raconte-t-il aux enfants? » 28-11-2013

[http://quebec.huffingtonpost.ca/jocelyne-robert/voile-garderie-impact-enfants\\_b\\_4356380.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/jocelyne-robert/voile-garderie-impact-enfants_b_4356380.html)

<sup>16</sup> Geneviève Lajoie, « Fatima Houda-Pepin : contre les droits octroyés par le voile », 10-12-2013.

<http://www.journaldemontreal.com/2013/12/09/contre-les-droits-octroyes-par-le-voile>

<sup>17</sup> Du point de vue de l'anthropologue Daniel Baril, il faut le faire : « Que ce soit en Iran, en Afghanistan, en Algérie, en Europe ou au Québec, tchador et hijab ont la même signification: contrôle et infériorisation des femmes. [...] ces deux vêtements conçus pour être contraignants symbolisent tous deux l'islamisme politique. » Daniel Baril, « Question à Philippe Couillard: quelle différence faites-vous entre un tchador et un hijab? »

<http://voir.ca/daniel-baril/2013/11/18/question-a-philippe-couillard-quelle-difference-faites-vous-entre-un-tchador-et-un-hijab/>

<sup>18</sup> Wassyla Tamzali en entrevue à *Châtelaine*. Marie-Hélène Proulx, « Laïcité : non au voile ». 2-12-2013.

<http://fr.chatelaine.com/societe/entrevues/wassyla-tamzali/>

<sup>19</sup> En entrevue au journal *Le Devoir*. Isabelle Paré, « Charte de la laïcité - Pas de compromis au nom d'un « féminisme islamique » inexistant, prévient Wassyla Tamzali ». 31-10-2013.

<http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/391392/pas-de-compromis-au-nom-d-un-feminisme-islamique-inexistant-previent-wassyla-tamzali>

<sup>20</sup> « L'obligation pour une femme de recouvrir sa chevelure et d'abord une antique injonction rabbinique, avant d'être musulmane, avec cette nuance que, dans la tradition juive, elle ne concerne que la femme mariée, et non la femme pubère [...]. » Cité dans Ivan SEGRE, *L'origine juive du voile pour les femmes*. « La réaction philosémitte » - Editions Lignes 2009 - note en p. 133.

<http://www.pourlapalestine.be/dico/detail.php?r=7>

<sup>21</sup> François Doyon, « Accommodements religieux et homosexualité : une inquiétude raisonnable », 14-11-2013. [http://quebec.huffingtonpost.ca/francois-doyon/accommodements-religieux-homosexualite-inquietude-raisonnable\\_b\\_4270916.html?ncid=edlinkusaolp00000003](http://quebec.huffingtonpost.ca/francois-doyon/accommodements-religieux-homosexualite-inquietude-raisonnable_b_4270916.html?ncid=edlinkusaolp00000003)

<sup>22</sup> Louise Mailloux, « La sexualité dans l'Islam : une arme politique », 9-8-2012. <http://louisemailloux.wordpress.com/2012/08/09/la-sexualite-dans-lislam-une-arme-politique/>

<sup>23</sup> Pierrette Bouchard, Jean-Claude St-Amant, Natasha Bouchard et Jacques Tondreau. *De l'amour de l'école. Points de vue de jeunes de quinze ans*, Montréal, Éditions du remue-ménage (1997), 190 p. Aussi avec Jean-Claude St-Amant. *Garçons et filles : stéréotypes sexuels et réussite, scolaire*, Montréal, Éditions du remue-ménage (1996) 2<sup>e</sup> édition en 1999, 300 p.

<sup>24</sup> Ann Robinson, « Montrez-moi une lesbienne féministe voilée », 5-12-2013.

<http://sisyphe.org/spip.php?article4622>

<sup>25</sup> Lise Payette, « Les femmes ont pris la rue », 1-11-2013. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/391462/les-femmes-ont-pris-la-rue>

<sup>26</sup> Josée Boileau, « Charte des valeurs - Janette doit savoir », 16-10-2013.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/390008/charte-des-valeurs>

<sup>27</sup> Marie-Claude Lortie, « L'égalité avant la religion », 19-9-2013.

<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/marie-claude-lortie/2013a09/19/01-4690927-legalite-avant-la-religion.php>

<sup>28</sup> Marie-Claude Lortie, idem.

<sup>29</sup> Marie-Claude Lortie, « Ne te tais pas, Janette », 16-10-2013.

<http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/marie-claude-lortie/201310/16/01-4700088-ne-te-tais-pas-janette.php>

<sup>30</sup> Françoise Breault, « Un voile sur les yeux », 14-10-2013.

<http://sisyphe.org/spip.php?article4505>

<sup>31</sup> Mon texte sur Sisyphes, « FFQ et ÉG du féminisme. L'esprit partisan est-il à l'origine d'attaques virulentes contre des féministes? », 23-11-2013. [http://sisyphe.org/article.php?id\\_article=4524](http://sisyphe.org/article.php?id_article=4524)

<sup>32</sup> Marieme Helie Lucas, op.cit.

<sup>33</sup> Isabelle Paré, op.cit.

<sup>34</sup> Marieme Helie Lucas, op.cit.

<sup>35</sup> Marie-Hélène Proulx, *op.cit.*

<sup>36</sup> Christian Rioux, « Islamoquoi ? », 8-11-2013. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/392160/islamquoai>

<sup>37</sup> En voici un exemple tiré d'un article de Lysiane Gagnon sur le Front commun des universités et la position de l'UQAM : « Tout en martelant que l'UQAM a toujours été une institution laïque qui reconnaît l'égalité homme-femme (cela va sans dire!), M. Proulx affirme que [...] ». 5-12-2013. <http://www.lapresse.ca/debats/chroniques/lysiane-gagnon/201312/04/01-4717702-front-commun-des-universites.php>

<sup>38</sup> Janette Bertrand, « Aux femmes du Québec », 15-10-2013. [http://quebec.huffingtonpost.ca/janette-bertrand/aux-femmes-du-quebec\\_b\\_4100283.html](http://quebec.huffingtonpost.ca/janette-bertrand/aux-femmes-du-quebec_b_4100283.html). Radio-Canada, « Vingt Janette pour la charte des valeurs », 15-10-2013. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2013/10/15/001-charte-valeurs-quebec-appui-20-femmes-janette-bertrand.shtml>

<sup>39</sup> Karima Brikh, « Niqab : acceptez et taisez-vous maintenant! », 28-11-2013.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/393775/niqab-acceptez-et-taisez-vous-maintenant>

<sup>40</sup> Claude Zaidman, *op.cit.*